

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 62

présenté par  
M. Herth, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 6**

Dans l'alinéa 7 de cet article, substituer aux mots :

« missions et attributions ainsi que »

les mots :

« attributions et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de suppression.

C'est à la loi qu'il appartient de définir les missions du comité de biovigilance, ce qui est d'ailleurs l'objet des alinéas qui précèdent. Il n'est donc pas nécessaire de renvoyer à des précisions apportées par décret.